



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

N°	2019-P181
Au	Conseil d'administration
Date	2019-04-11

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Approbation fédérale concernant la mise en œuvre de la phase 2 du Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau

But de la proposition

- Obtenir du conseil d'administration l'autorisation de rendre officiels un ensemble de sentiers d'une longueur totale de 16,5 km dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau.

Recommandation

- QUE le conseil d'administration accorde, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, l'approbation fédérale requise pour ajouter au réseau de sentiers officiels du parc de la Gatineau un ensemble de sentiers d'une longueur totale de 16,5 km (carte jointe sous l'annexe A), ainsi que les travaux d'aménagement connexes; et
- QUE la préparation et la signature de l'approbation fédérale découlant de la présente proposition soient déléguées au directeur général, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Daniel Champagne, directeur général
Aménagement de la capitale

Nom

Signature

Soumis par :

Anne Ménard, directrice générale intérimaire,
Intendance de la capitale

Nom

Signature

1. Autorité

Loi sur la capitale nationale, article 12

2. Description du projet

Une proposition visant l'ajout de sentiers d'une longueur totale de 16,5 km au réseau de sentiers officiels du parc de la Gatineau a été produite par la division du parc de la Gatineau et des Terrains urbains du Québec et transmise à la division des Approbations fédérales et du Programme du patrimoine aux fins d'examen. Le parc de la Gatineau offre un réseau de sentiers officiels qui s'étend sur environ 200 km. Au fil des ans, des usagers du parc ont ajouté de nombreux sentiers non officiels dont la longueur totale dépasse aujourd'hui 330 km. Par son ampleur, ce vaste réseau non officiel soulève d'importantes préoccupations concernant l'intégrité écologique du parc. Ainsi, le Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau a pour objet de remettre à l'état naturel plus de 200 km de sentiers non officiels qui causent la fragmentation des habitats plus fragiles. Cette initiative aura pour effet de réduire les effets environnementaux négatifs des sentiers non officiels et d'améliorer la santé écologique du parc. Le projet propose également d'intégrer au réseau officiel des sentiers non officiels qui peuvent être aménagés en respectant les objectifs du parc en matière de conservation. Il est prévu d'aménager ces sentiers en collaboration avec des groupes d'usagers et de bénévoles.

Le Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau a pour but premier de renverser la fragmentation écologique du parc causée par la présence et l'utilisation des sentiers non officiels, tout en offrant un réseau de sentiers rehaussé qui propose un plus large éventail d'expériences sécuritaires et diversifiées qui répondent aux besoins des usagers. Dans le cadre de la première étape des travaux concernant l'ajout de 16,5 km de sentiers au réseau officiel, des tronçons de sentiers d'hiver d'une longueur totale de 8,6 km et un sentier empruntant une ancienne emprise routière sur environ 1 km seront aménagés pour une utilisation toutes saisons. En période hivernale, ces sections seront utilisées pour la raquette, le vélo d'hiver et le ski d'arrière-pays. En période estivale, ils accueilleront les adeptes de la randonnée pédestre et du vélo de montagne. La mise en œuvre de cette étape du projet n'est aucunement liée à l'officialisation d'autres sentiers faisant l'objet d'étapes ultérieures du Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau.

Il faudra apporter des modifications aux sentiers en question pour les intégrer au réseau de sentiers officiels. Cela inclura des travaux de débroussaillage, d'élagage et de nivellement à la main, ainsi que la mise en place d'éléments de drainage mineurs et de signalisation. Des passerelles amovibles seront installées selon les besoins pour protéger les cours d'eau et les zones humides. Ces travaux d'aménagement et d'entretien seront effectués par la CCN en collaboration avec des bénévoles. Tous les travaux seront réalisés conformément aux bonnes pratiques environnementales identifiées dans le rapport des mesures d'atténuation produit pour ce projet.

3. Analyse du personnel / Risques et mesures d'atténuation

La présente proposition est conforme aux orientations stratégiques du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, qui appuie les efforts visant à « travailler de façon soutenue avec les usagers du parc pour veiller à ce que les activités récréatives soient respectueuses de l'environnement tout en répondant aux besoins croissants des usagers, et favoriser la conservation, notamment en appliquant le principe visant à 'ne laisser aucune trace'. La CCN travaillera avec des groupes d'usagers afin de sensibiliser les gens à une utilisation durable de l'environnement. » (p. 48) De plus, le Plan de la capitale du Canada identifie le « nouveau centre des visiteurs et l'amélioration des sentiers du parc de la Gatineau » parmi ses 17 grands projets marquants. (p. 48)

Les 16,5 km de sentiers à intégrer au réseau officiel se situent près de la frontière est du parc de la Gatineau, entre la vallée du ruisseau Meech et Wakefield. Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005), ces sentiers chevauchent une zone de conservation et de récréation extensive (C2) et une zone d'agrotourisme et de conservation (AC1). Selon le plan directeur, il est permis d'aménager des sentiers polyvalents dans la zone AC1, mais il est interdit d'aménager de nouveaux sentiers dans la zone C2, à l'exception du sentier transcanadien et de courts tronçons reliant des sentiers existants. Cela signifie que la proposition est en partie non conforme aux lignes directrices du plan directeur de 2005, qui est toutefois présentement en cours de révision. Cela étant dit, d'après les travaux réalisés jusqu'à présent dans le cadre du projet de révision du plan directeur, tout indique que le nouveau réseau de sentiers officiels proposé dans le plan directeur renouvelé inclura les sentiers visés par la phase 2 du Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau.

La présente proposition a pour but de permettre l'ajout des nouveaux tronçons de sentiers au réseau officiel avant l'achèvement du projet de révision du Plan directeur du parc de la Gatineau. Cela permettra à la CCN d'entreprendre les travaux d'aménagement des sentiers prévus pour l'été 2019. Cette démarche comporte l'avantage de maintenir le rythme du projet et d'assurer le soutien continu des groupes d'usagers et de bénévoles qui ont travaillé à l'élaboration de ce projet de concert avec la CCN et dont la participation soutenue est d'autant plus importante à l'étape des travaux de mise en œuvre. Compte tenu des importants efforts consentis jusqu'à présent pour assurer l'engagement et la participation des parties prenantes, le personnel recommande de procéder à la mise en œuvre des travaux de la phase 2 cet été, toujours sous réserve des éventuels résultats du projet de renouvellement du Plan directeur du parc de la Gatineau.

4. Liens stratégiques

- Priorité d'entreprise 4 — Moderniser le cadre de planification pour coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale, et renouveler le Plan directeur du parc de la Gatineau.
- Priorité d'entreprise 5 — Être un partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront source de fierté pour les Canadiens.

- Plans de la CCN :
 - Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067
 - Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) – En révision

5. Consultations et communications

Depuis 2014, la Commission de la capitale nationale a animé cinq rondes de consultations auprès de groupes d'usagers des sentiers et du public dans le cadre du Projet de gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau. Des activités de consultation ciblées ont été menées de juin à octobre 2014, en avril 2015, en octobre et novembre 2015 et en mars 2017, suivi d'une session pour le grand public en avril 2017. Plus de 80 organisations ont été invitées à participer à ces discussions. La séance de consultation publique de 2017 a attiré 110 participants, et un sondage en ligne ouvert aux participants des séances de consultation et aux membres du public qui sont inscrits dans les listes de diffusion de la CCN a permis de recueillir 1033 réponses et commentaires.

6. Prochaines étapes

Avril 2019	Préparation de la lettre d'approbation en conformité avec la décision du conseil d'administration
Été 2019	Mise en œuvre des travaux d'aménagement des sentiers visés par la phase 2 du projet, en collaboration avec une équipe de bénévoles
Début 2020	Présentation de la version finale du Plan directeur du parc de la Gatineau au conseil d'administration pour approbation

7. Liste des annexes

Annexe A – Carte des sentiers non officiels devant être ajoutés au réseau de sentiers officiels du parc de la Gatineau

8. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)
Anne Menard, directrice générale par intérim, Intendance de la capitale (IC)
Lucie Bureau, directrice, Planification à long terme et Transports, AC
Christie Spence, directrice, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau, IC
Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programme du patrimoine, AC
Martin Barakengera, chef intérimaire, Approbations fédérales et Programme du patrimoine, AC
Hugues Charron, planificateur principal, Transports, AC
Catherine Verreault, gestionnaire principale, Gestion des terrains et ressources naturelles, IC
Christopher Meek, planificateur principal de l'utilisation du sol, AC
Pierre-Olivier Dorego, gestionnaire, Activités de plein air, IC

Annexe A – Carte des sentiers non officiels devant être ajoutés au réseau de sentiers officiels du parc de la Gatineau

